



*Une animation en collège sur le mode de l'initiation à la philosophie*

# Chouette ! Un club-débat !

*CPE : E comme Education. Outre les tâches qui lui reviennent habituellement, le CPE est souvent à l'origine de projets pour mettre en pratique la citoyenneté, des projets pleinement éducatifs. Et si on faisait un club-débat, à la manière des cafés-philos qui fleurissent ici et là ? Pourquoi pas ? Mais, s'interroge la CPE qu'échanger a rencontrée, "mon projet allait-il bel et bien devenir notre projet ?". Il l'est devenu, presque trop. Peut-on s'en plaindre ?*

Isabelle Catalano est CPE stagiaire. Nommée au collège Gaston-Chaissac, elle commence, comme tout nouvel arrivant, à observer un peu cet établissement dans lequel elle va travailler durant une année scolaire. Dans ce petit collège rural éloigné de tout centre culturel, on s'active pour que ruralité ne rime pas avec désert culturel. La commune possède un tissu associatif dense et dynamique, et le collège n'est pas en reste. Le projet d'établissement est un véritable outil fédérateur, les projets sont nombreux, le CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) est actif, les clubs fourmillent. A la question initiale du projet d'établissement qui sous-tend la réflexion de l'équipe éducative, "comment faire en sorte, dans un contexte d'éloignement des grands centres culturels urbains, que chaque élève accueilli acquière, à l'issue de la troisième, les connaissances et les attitudes comportementales nécessaires à la réussite de son projet personnel ?", des éléments de réponse variés sont ainsi régulièrement proposés. Dans ces conditions, la difficulté pour la nouvelle CPE est de trouver sa place, une place qui n'empiète pas sur ce qui se fait déjà, mais au contraire s'inscrive dans sa continuité. Sans négliger ses autres tâches de CPE, elle a une petite idée qui lui trotte dans la tête. Il faut dire aussi qu'elle a fait des études de philosophie, anime en partenariat un café-philos à Angers. De la philosophie ? en collège ? quand on est CPE ? Quelle drôle d'idée...




---

Collège Gaston-Chaissac  
Pouzauges 85

Propos recueillis par D. GREGOIRE,  
auprès de I. CATALANO, CPE stagiaire

---

*'Faire vivre un club de débat en tant que CPE (une animation éducative dans un petit collège rural sur le mode de l'initiation à la philosophie) – mémoire professionnel, 2001-2002 – Isabelle Catalano – IUFM des Pays-de-la-Loire – page 21.*

## De l'intérêt de la philosophie en collège

L'apprentissage de la vie en collectivité, de la citoyenneté constitue un objectif auquel le CPE ne peut qu'être particulièrement sensible. Dans la droite ligne de la culture du débat développée par l'institution, l'importance accordée à l'oral dépasse le cadre des disciplines scolaires. De même, "l'apprentissage de l'argumentation, objectif de l'ensemble du système scolaire, est le pivot de la lutte contre l'aliénation, la pensée unique, la violence"<sup>2</sup>. Ainsi est née l'idée de construire avec les élèves un espace de parole, au sein duquel ils pourraient débattre de thèmes divers. Un espace où chacun pourrait donner son opinion, écouter celle des autres, développer une argumentation, remettre en cause des conceptions pas toujours si personnelles que ça... Voilà une idée qui ne manque pas d'intérêt, et entre dans la fonction éducative du CPE. "En effet, les finalités de la philosophie ne rejoignent-elles pas celles de l'éducation ? Apprendre à dépasser les jugements purement subjectifs, refuser le préjugé et l'opinion, apprendre la maîtrise de soi, refuser la violence, promouvoir et incarner les valeurs éthiques et politiques de notre nation, ces horizons inhérents au projet philosophique ne correspondent-ils pas aux principes de la tâche éducative ?"<sup>3</sup>. Il ne s'agit en aucun cas de faire un cours de philo, on l'aura compris, et l'inscription du projet dans le cadre d'un club est d'emblée privilégiée. Le volontariat instaure la condition essentielle d'un véritable échange. Mais, au fait, y a-t-il des volontaires ? Un questionnaire est proposé à tous les élèves du collège (*voir ci-dessous*). Les deux tiers rendent une réponse, très majoritairement favorable. Seul regret pour la CPE, le fait d'avoir suggéré des pistes de réflexion a influencé les propositions des élèves. Une réunion d'information regroupe une quinzaine d'élèves, de tous niveaux. L'espace à construire doit être celui de tous, dans ses

modalités de fonctionnement comme dans les contenus abordés. Le but est de fixer ensemble ces règles de vie qui régiront le nouveau club. On décide donc que celui-ci sera ouvert à tous, élèves et adultes, et que la participation y sera libre, le public pourra varier d'une séance à l'autre. Les thèmes seront fixés d'une semaine sur l'autre, par les élèves, après un débat collectif. Les grandes lignes ainsi posées, le petit nouveau peut faire son entrée dans le cercle déjà important des clubs périscolaires du collège. Mais mieux vaut mettre noir sur blanc l'essentiel : élaborer une charte donc.

## Un cocktail à base de chouette

La CPE avait des objectifs précis lorsqu'elle a proposé la création de ce nouveau club. Le tout était de concilier les attentes de chacun, adulte et élèves : l'art du débat et de la négociation à tous les niveaux... Mais on ne peut cependant ignorer la loi. La décision est prise d'élaborer ensemble une charte qui sera à la fois l'emblème du club, sa "table de la loi", et rappellera les règles essentielles à respecter. En effet, une charte ne remplace en rien le règlement intérieur. Un certain nombre de textes officiels régissent d'autre part le fonctionnement et le contenu du système scolaire (*voir ci-contre*). Mais pas question, là encore, de faire un cours sur les lois et règlements en vigueur, l'adulte est simplement le garant qui les rappelle au besoin et évite les dérives. La charte est avant tout l'occasion de réfléchir, de manière ludique et conviviale, sur ce qu'on souhaite mettre en place. Ainsi matérialisée par l'affiche à réaliser, la réflexion va bon train : "Les langues se déliaient, les propositions fusaient. Nous nous mîmes d'accord sur l'idée d'un "cocktail idéal". Ainsi, nous traduisîmes nos valeurs comme autant d'ingrédients incontournables pour réussir un débat savoureux. Métaphore filée que nous croisâmes avec l'image d'une chouette, symbole de la sagesse à Athènes (la professeure de lettres classiques confirma notre choix quant à l'adéquation entre l'animal élu et

## Information et questionnaire à destination des élèves : Création d'un club de débats

Nous te proposons, dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), de participer à un nouveau club qui n'attend que toi **pour prendre racine !**

Si tu aimes discuter, échanger sur des thèmes variés, si tu es prêt à faire vivre au sein de ton collège un véritable espace de parole, respectueux et curieux des autres, alors viens nous retrouver !

"**Philosophe en herbe**", laisse **germer tes idées et ton imagination !** Tes petits textes, billets d'humour et d'humeur, citations énigmatiques, sont aussi les bienvenus pour réfléchir ensemble dans un climat convivial et décontracté !

Pour mieux répondre à **tes attentes** et à **tes envies**, voici un petit questionnaire :

- Qu'attends-tu d'un club de débats ? (comment aimerait-tu qu'il fonctionne ?)
- Quels thèmes aimerait-tu y aborder ? (l'injustice, la nature, le sens de la vie...)
- Quelles idées essentielles doivent selon toi figurer dans la charte d'un tel club ? (règles de prise de parole, droits et devoirs, comportement à avoir...)

Nom :

Prénom :

Classe :

Merci de déposer ce questionnaire à l'attention d'Isabelle Catalano (CPE stagiaire - vie scolaire) avant le 12 octobre au soir pour nous permettre de programmer une réunion de préparation où tu seras évidemment invité !

<sup>2</sup>Op. cit. page 7

<sup>3</sup>Op. cit. page 15



## Débattre au collège : le cadre juridique

*Nulle possibilité de fonder une culture du débat sans référence à un cadre juridique et éthique. Les droits et les devoirs principaux des élèves au collège font l'objet de plusieurs textes officiels : la loi d'Orientation de 1989, les décrets de 1990 et 1991, la circulaire de 1991 et enfin la Convention internationale relative aux droits de l'enfant signée par la France en 1990.*

“Les droits et obligations des élèves sont définis et mis en œuvre dans le respect du principe de laïcité du service public de l'enseignement, conforme au principe fondamental de laïcité de la République. L'école publique ne privilégie aucune doctrine. Elle ne s'interdit l'étude d'aucun champ du savoir. Guidée par l'esprit de libre examen, elle a pour devoir de transmettre à l'élève les connaissances et les méthodes lui permettant d'exercer librement ses choix. L'école publique respecte de façon absolue la liberté de conscience des élèves. Les établissements publics d'enseignement du second degré sont des lieux d'éducation et de formation. L'exercice par les élèves de leurs droits et le respect de leurs obligations dans le cadre scolaire contribuent à les préparer à leurs responsabilités de citoyens.”

*(Rapport du Premier Ministre, décret n° 91-173 du 18 février 1991)*

“Les valeurs et les principes de la démocratie sont fondés sur les droits de l'homme. Ce sont eux qui ordonnent les contenus des programmes et qui en constituent la philosophie d'ensemble. Ces valeurs et principes correspondent à des concepts-clefs qui, avec les élèves, sont appréhendés et construits, pour l'essentiel, à partir d'études de cas. L'approfondissement des concepts jalonne l'itinéraire civique des élèves. Il s'agit d'éduquer le jugement en présentant des situations qui favorisent la réflexion des élèves et leur permettent de comprendre comment les institutions humaines s'efforcent d'inscrire les valeurs et les principes dans la réalité.”

*(Programme d'Education Civique, avant-propos du programme du cycle central)*

la nature du club ; toutes les occasions sont à saisir pour communiquer et échanger des compétences). Les dessinateurs en herbe produisirent, durant la semaine qui suivit l'élaboration de la charte, plusieurs ébauches du rapace philosophique. [...] Nous nous retrouvâmes à mon bureau pour peaufiner les derniers arrangements de notre emblème. Se déployait alors autour de notre mascotte une série de devises : “je pense, donc je suis”, “j'écoute” (au bout d'une paille ! cela va de soi !), “je respecte sans modération” (d'où la figuration d'un grand verre plein !), “je garde le sourire” et “je reste zen”. En bas de page, nous rappelions certains passages du règlement intérieur qui corroborent dans un cadre plus général nos engagements internes. Le club prenait ses lettres de noblesse, il se faisait solennel et public, sans manquer d'inviter à la convivialité.”<sup>4</sup> (voir page suivante). L'affiche réalisée, qui annonce également le premier thème abordé — la peine de mort —, est placardée dans tous les lieux stratégiques du collège. Les choses sérieuses vont commencer.

### Question de plumes

C'est avec un mélange d'appréhension et de curiosité impatiente qu'Isabelle Catalano se rend au premier débat du club. Une petite salle près du CDI a semblé à tous la plus adaptée pour répondre aux souhaits de convivialité. Une douzaine d'élèves sont présents (la plupart ont d'ailleurs déjà engagé le débat entre eux durant la semaine précédente). Un enseignant est également venu. Quelque temps auparavant, une professeure de français a prêté à la CPE un livre, une cassette vidéo et l'adresse d'un site internet qui pourront préparer ou prolonger la réflexion. Durant toute l'année, elle recevra ainsi des marques d'intérêt de la part de nombreux collégiens. En attendant, son inquié-

<sup>4</sup>Op. cit. page 23



tude demeure. Comment ce premier débat va-t-il se dérouler ? La parole va-t-elle émerger spontanément ? Comment vont réagir les élèves ? Elle craignait qu'un ange passât, elle en sourit aujourd'hui. A aucune des séances, l'ange n'a eu le moindre espace pour y glisser ne serait-ce qu'une plume ! Est-ce l'âge de ces collégiens, les habitudes de parole acquises au collège, leur personnalité ? Toujours est-il que les débats sont toujours enthousiastes et animés. Le seul problème à régler sera au contraire de veiller à ce que certains ne monopolisent pas la parole. Echanger, défendre une idée, argumenter son point de vue, respecter celui d'autrui... ; tout cela s'apprend certes, mais il faut toujours être vigilant. Les élèves le reconnaissent volontiers et apprennent peu à peu à découvrir leur personnalité, et à en apprivoiser les excès. Convivialité et rigueur ne sont pas incompatibles. Moins que la philosophie, moins que l'aboutissement de la réflexion, ce sont davantage la manière, la qualité de la parole et de l'écoute qui sont essentielles aux yeux de l'adulte. La réflexion n'est

## Charte du club-débat du collège Gaston-Chaissac, année 2001-2002

**Avis aux philosophes en herbe !**  
 pour obtenir un cocktail idéal :  
 Une bonne dose de respect  
 Un soupçon de sourire  
 Un zeste de "zen"  
 Un glaçon de caractère  
 De la pêche pour la couleur  
 Une grande paille pour l'écoute  
 Agitez, c'est prêt pour un feu d'artifice d'idées !



N.B. : le club est ouvert à tous. Il constitue un espace de liberté, de rencontre et de parole pour les élèves et les adultes de l'établissement. Cependant, il répond à certaines règles collectives, droits et devoirs, que nul ne saurait transiger. On trouvera dans le règlement intérieur du collège, document officiel et légal, les principes généraux sur lesquels la présente charte insiste (cf. notamment : II. L'écoute de l'autre constitue le commencement du respect : "s'accepter soi-même et accepter les autres. S'enrichir par la différence" (p. 5) ; V. Droit à l'information, à la parole et à la défense : "le principe de la laïcité doit être respecté, donc tout acte de propagande religieux ou politique, paroles ou actions subversives ou discriminatoires, amèneront à prendre toute sanction jugée nécessaire" (p.16)). La charte ne se substitue pas au règlement intérieur : elle n'en est qu'une émanation secondaire, liée à une activité particulière, en l'occurrence le club-débat. Ainsi, toute parole ou tout acte relevant d'un des interdits fondamentaux portés dans le règlement intérieur sont susceptibles d'entraîner une sanction adaptée.

d'ailleurs souvent qu'entamée au cours de la petite heure hebdomadaire que dure chaque séance. Un compte rendu est systématiquement rédigé par la CPE pour qu'il reste une trace de ce qui s'est passé. C'est toujours elle qui prend la plume de manière à ce que les élèves puissent se consacrer entièrement au débat. Elle saisit aussi l'occasion pour insérer quelques phrases de quelques philosophes qui ont, bien avant les élèves, réfléchi à la question (voir page suivante *compte rendu du débat sur la peine de mort*). Un exemplaire est distribué à chaque participant au débat et le compte rendu est disponible pour tous ceux qui souhaitent l'obtenir. Histoire de partager un peu le fruit de la cogitation collective. Et question cogitation, ça cogite...

### L'art d'accoucher les esprits

Le club fonctionne autour d'un noyau dur, un groupe d'élèves passionnés qui n'auraient pour rien manqué l'une des séances. Mais chaque débat voit aussi se greffer sur ce groupe d'inconditionnels des élèves ou des adultes intéressés par le sujet de la semaine.

L'adulte responsable est, dans ce cadre à géométrie variable, le garant de son fonctionnement. Il faut soi-même être très vigilant, constate I. Catalano. On a parfois tendance à se laisser aller à prendre la parole, à donner un avis qui prend un autre statut dans la mesure où il émerge d'un adulte. Elle se refuse le plus possible à émettre un point de vue personnel, qui risquerait

**Chaque débat voit se greffer  
 des élèves ou des adultes  
 intéressés par le sujet  
 de la semaine**

d'apparaître comme l'expression de La Vérité. Son rôle consiste plutôt, en plus de corriger les contre-vérités manifestes, à relancer le débat par le jeu du questionnement. Elle demande de justifier une position péremptoire, de préciser un concept un peu flou, elle souligne une contradiction... En bref, elle tente modes-



## Compte rendu du débat du 14 décembre 2001

### Thème : la peine de mort

Pour ce premier débat (d'une longue série, espérons-le !), neuf "philosophes en herbe" étaient sur le pied de guerre. En notre compagnie, un professeur de SVT, venu pour renforcer les troupes, provoquer un tantinet les esprits et élargir les questionnements ! Décidés à nous surpasser, à mettre en doute nos idées et nos préjugés, nous reprenons à notre manière un grand principe : "cogito ergo sum" ("je pense, donc je suis", René Descartes, philosophe français du XVII<sup>ème</sup> siècle) !

La motivation visible et débordante des participants a nécessité un appel au calme et la mise en place d'une procédure de prise de parole : lever la main pour exprimer son point de vue ! A cet égard, il serait peut-être souhaitable que la prochaine fois un élève joue le rôle d'animateur... En effet, cette tâche de régulation ne revient pas forcément à un adulte. Nous en discuterons...

Après un rapide tour de table pour faire les présentations (le club-débat est aussi un "club de rencontres" !!!), je propose d'introduire la discussion en rappelant d'une part le récent anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France (il y a juste vingt ans), et d'autre part la persistance de cette pratique dans certains pays du monde.

D'emblée un élève affirme spontanément que certains criminels "méritent la peine de mort" : commettre un acte odieux serait jugé impardonnable et justifierait du coup une telle sanction. En revanche, on reconnaît qu'ôter la vie au responsable ne compense en rien la souffrance de la victime et de ses proches. La loi du talion ("œil pour œil, dent pour dent") est inacceptable. Et s'il y a satisfaction pour la victime de voir son agresseur condamné et exécuté, cela même est discutable. Comment se réjouir de la mort d'un homme, fût-il responsable d'un acte odieux ? Condamner à mort n'est pas la solution au désir légitime de justice. Déjà donc nous débattons et nuancions nos propos ! C'est bon signe !

Nous abordons dans la foulée la question du doute qui peut persister quant à la culpabilité d'un homme ; dans ces conditions, comment infliger la peine de mort, qui est un acte irréversible, sur lequel on ne peut pas revenir ? Comment être sûr de ne pas condamner un innocent, et dès lors comment rétablir la justice ?

Ainsi, autour de la table, nous admettons, après quelques hésitations, quelques malentendus et quelques contradictions, qu'on ne saurait, dans une société qui se prétend juste et qui défend les Droits de l'Homme, appliquer la peine de mort ! L'Histoire dément pourtant malheureusement notre exigence...

Nous distinguons ainsi la vengeance de la justice. Et puis choisir l'incarcération semble plus constructif : "au moins on laisse une chance de changer au criminel". A partir de ce moment, les avis sont partagés : parle-t-on là de la prison à perpétuité ou de peines à durée révisable ? Comment s'assurer qu'un grand criminel (car c'est bien de cela dont il s'agit dans notre débat) ne récidive pas ? Quelle garantie avons-nous ? Quelle solution faudrait-il envisager ? On parle de suivi psychologique, d'aide à la réinsertion... On différencie les motifs et les mobiles de crimes : certains sont rationnels, prémédités, réfléchis, d'autres sont commis sous l'emprise de la passion, de la haine, etc. "Mettre son intelligence au service d'une cause abominable est plus choquant que commettre un crime sous l'emprise de l'aveuglement" nous dit fermement une élève engagée. Mais la frontière entre les deux n'est pas toujours si nette... Hitler et Ben Laden sont notamment évoqués pour illustrer notre réflexion. Mais déjà certains s'insurgent : le confort de certaines prisons n'est pas normal ! Sans compter les privilèges de certaines personnalités publiques ! Nous déplorons ce manque d'égalité dont les médias nous font part. Mais nous reconnaissons que la vie en prison, la promiscuité, la privation de liberté, ne sont pas faciles à supporter, même dans des conditions matérielles correctes (nous soulignons qu'il ne faudrait pas avoir une vision idyllique du prisonnier "nourri et logé"...).

Nous revenons à la "seconde chance" : le remords suffit-il ? Le repentir suffit-il pour être pardonné ? En revanche, ne devons-nous pas pardonner, sans tomber dans l'angélisme ? (Blaise Pascal, penseur français du XVI<sup>ème</sup> siècle nous met en garde : "qui veut faire l'ange fait la bête" !). L'homme n'est pas parfait, mais n'est-il pas perfectible (comme le veut la tradition des Lumières) ?

Le débat touche à sa fin, faute de temps ! "Ne pas se poser de questions, c'est choisir la peine de mort", affirme une élève. L'intérêt de la société n'est-il pas qu'un prétexte ? Penser une sanction adaptée et penser la justice des hommes, voilà l'ambition !

Débat riche, questions pertinentes, participants dynamiques, voilà un bon début ! Il reste à revoir les moyens de faire davantage circuler la parole : certaines et certains regrettent qu'elle ait parfois été monopolisée... Nous tâcherons de faire mieux. Comme l'écrivait Friedrich Nietzsche, philosophe allemand du XIX<sup>ème</sup> siècle : "ce qui ne me tue pas me fortifie" ! Espérons que nous saurons reprendre à notre compte cette devise et que nous combattons les petits défauts et les petites imperfections de ce premier débat ! Bienvenue aussi aux élèves de sixième et de cinquième qui nous ont manqué !

*Prochain débat en janvier sur le thème : le droit des animaux. A bientôt et bonnes fêtes de Noël !*

Isabelle Catalano

P. S. : Une bibliographie devrait être disponible en janvier.

tement d'appliquer "l'art d'accoucher les esprits, selon la méthode maïeutique, même si c'est moins la vérité qui est visée dans le club que l'art de se bien poser les questions pour aller vers un discours argumenté"<sup>5</sup>, reprenant ainsi l'analyse que faisait D. Pineau, professeur de philosophie au lycée Europe de Cholet : "quêter un discours un peu balbutiant, accompagner une démarche, écouter des êtres en construction d'une parole authentique"<sup>6</sup>. Ce type de structure ne peut fonctionner que s'il y règne un climat de respect de l'autre, note encore la CPE. Elle a été frappée par l'exigence intellectuelle dont font preuve entre eux les élèves. Le désaccord s'exprime sans détour, les contradictions sont soulignées avec vigueur. Avec la passion qu'ils mettent dans ces discussions, il suffirait de peu que la situation ne devienne polémique, voire agressive. Cela n'a pourtant jamais été le cas, en raison de la cons-

### ***A la maison, à l'école même parfois, il n'est pas toujours bienvenu de demander à l'autre le pourquoi d'une décision ou d'une idée***

tante vigilance face à la qualité de l'écoute et du respect de l'autre sans doute, mais aussi parce que tous ont fait la différence entre l'individu et l'opinion. Ils savent que chaque thèse possède des arguments qui la soutiennent, qu'il est essentiel de comprendre les différentes logiques, de peser les opinions avant de trancher. Ils savent aussi que le savoir (et donc les cours, d'histoire, de science, de français...) constitue un apport essentiel pour construire une pensée qui dépasse le lieu commun. Aussi sont-ils surpris, et ils le disent, de la manière brutale avec laquelle on les ramène parfois à une autre réalité que celle de la libre expression pratiquée au sein du club. Dans d'autres circonstances, à la maison, à l'école même parfois, les choses en vont bien autrement. Et il n'est pas toujours bienvenu de demander à l'autre le pourquoi d'une décision ou d'une idée, de lui faire part d'un désaccord qu'on sait parfois mieux justifier que lui-même n'est capable de le faire pour son opinion. Ceci fait souvent l'objet de discussions internes. Inutile de leurrer les élèves, constate la CPE. La liberté d'expression est un droit, mais ce droit est toujours menacé et, qu'on soit jeune ou moins jeune, il faut toujours lutter pour pouvoir exprimer une pensée différente. Pouvoir et liberté d'expression font rarement bon ménage. Simple — et c'est déjà beaucoup —, leur participation au club-débat leur donne sans doute plus d'armes qu'à d'autres dans cet apprentissage, essentiel mais difficile, d'une citoyenneté qui ne soit pas de carton-pâte.

<sup>5</sup>Op. cit. page 18

<sup>6</sup>Échanger n°52 - "débat et argumentation" - juin 2001 - "Vers la parole balbutiée" - pages 7 à 10

### **Les petites chouettes ont la parole...**

#### **Qu'as-tu aimé dans le club ?**

- On a pu discuter sur des thèmes dont on ne parle pas souvent en cours ou ailleurs.
- J'ai adoré la convivialité et l'humour que je retrouvais chaque vendredi ainsi que les magnifiques comptendus de M<sup>lle</sup> Catalano.
- Pouvoir donner son avis.
- L'animatrice, sa tenue, l'ambiance, le contexte.
- Le fait de parler de quelque chose de sérieux ; l'animatrice.

#### **Qu'aimerais-tu changer ?**

- Qu'il y ait des intervenants autres que les professeurs du collège ; j'aimerais que certaines personnes arrêtent de dire que ça ne sert à rien de venir au club si on ne parle pas.
- J'aimerais que tout le monde parle car certaines filles un peu trop timides n'osent pas parler, par crainte de notre groupe je pense.
- Que ça dure plus longtemps.
- La prise de parole : qu'il y ait moins de chuchotements, que certains soient moins dissipés, qu'ils soient moins hors sujet, qu'ils demandent vraiment l'autorisation pour parler ; que les débats durent plus longtemps.
- Je ne veux rien changer.

#### **Qu'est-ce que le club t'a apporté, quelles compétences as-tu développées ?**

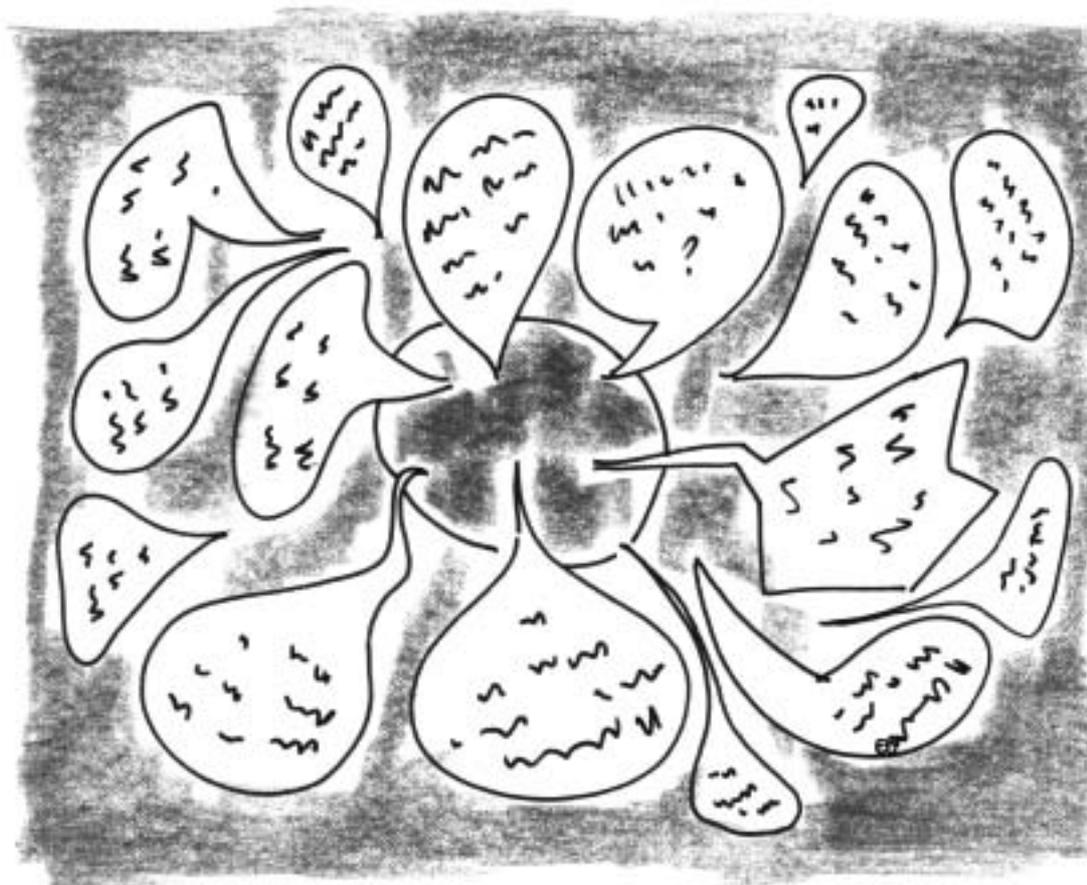
- J'ai appris des choses.
- J'ai réfléchi sur des sujets auxquels je ne m'intéressais que très peu avant (la guerre par exemple).
- Je suis un peu moins timide qu'avant.
- Le développement de mes arguments.
- La culture générale.

#### **Quels autres thèmes aimerais-tu aborder ?**

- La mythologie ; à quoi servent les règlements ? ; quelle est l'utilité de la vie ?
- Je ne sais pas. J'ai l'impression qu'on peut débattre sur tous les sujets possibles.
- La religion ; l'école.
- Le monde des stars, la célébrité ; les sept péchés capitaux ; l'environnement ; la modernisation ; le sexisme ; la camaraderie ; la mode.
- Le viol, la mort, la sexualité, la discrimination dans la diffusion TV des sports (trop de foot et pas assez de compétitions hippiques).

#### **Parles-tu du club autour de toi, à tes camarades, à tes parents, etc. ?**

- A mes camarades
- A mon papa et à ma maman, mais sans plus
- Non
- A mes parents, mon frère, mes sœurs...
- Oui, avec mes amis, mes parents...



### On peut toujours faire mieux...

Le bilan est plus que globalement positif, on l'aura compris (*voir ci-contre*). Les élèves s'inquiètent d'ailleurs, dès le mois d'avril, de savoir qui prendra la suite de ce club l'an prochain. La conseillère, bien que satisfaite, est cependant plus nuancée dans l'analyse qu'elle fait de cette expérience. La principale difficulté rencontrée tient paradoxalement à l'excellente ambiance qui règne dans les heures de débat. La convivialité a parfois pris le pas sur la rigueur de la réflexion, la désinvolture sur l'esprit critique. Et alors ?, ont unanimement constaté les autres stagiaires du groupe lors d'une analyse collective de pratiques, c'est plutôt un signe positif. Bien sûr, mais il ne faut pas que les débats tournent à la franche rigolade absente de toute réflexion. Malgré tout, voir des collégiens prendre autant de plaisir à discuter, de manière argumentée et rigoureuse, sur des sujets plutôt ardues (on citera au passage : *L'homme n'est-il qu'un animal ?*, *La guerre*, *La discrimination*, *Le surnaturel*, *Vivre en démocratie*), est quand même encourageant. Evidemment, l'équilibre est toujours précaire à maintenir. Mais mieux vaut chercher à éviter de tomber dans l'écueil d'un trop grand plaisir à débattre que le contraire ! Autre point à améliorer, celui de la participation écrite des membres du club. La CPE avait imaginé, à l'origine, insérer dans ses comptes rendus des petites notes écrites par les collégiens : billets d'humeur, petite maxime ou commentaire rapide. Ils ont été peu prolixes dans ce domaine

et le seul commentaire écrit a consisté en un rappel du droit à la parole de tous (et donc au devoir de silence partiel pour certains). Ils se donnent totalement dans le débat, mais ensuite ils ne poursuivent pas la réflexion : pas de commentaires écrits, pas de demandes de bibliographies... N'oublions pas cependant que nous sommes dans le cadre d'un club, peut-on exiger davantage de jeunes adolescents qui prennent de leur temps libre pour venir débattre ensemble pendant une heure ? Enfin, la CPE aurait souhaité apporter des prolongements à ces débats : inviter un intervenant spécialisé sur la question, organiser des visites en lien avec certains thèmes, sur l'art ou l'histoire par exemple. Bien sûr, bien sûr, tout cela aurait constitué des compléments fructueux. Mais, en attendant, dans la formation de leur esprit critique, dans leur questionnement éthique, dans la mise en confrontation entre leur propre entendement et celui des autres, pairs ou "professionnels de la pensée", dans leur apprentissage de l'argumentation, dans l'écoute et le respect de celle de l'autre, ils auront déjà appris beaucoup. Bien sûr, une pensée ne se construit pas en un jour, se construit-elle définitivement d'ailleurs ? Et si, en plus, ces quelques pierres posées à l'édifice l'ont été dans la joie et la bonne humeur, qui pourrait s'en plaindre ? □